
RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Article 1 : Adhésion et inscription

1.1 Pour devenir membre du club de natation, il est nécessaire de remplir un formulaire d'adhésion et de s'acquitter de la cotisation annuelle.

1.2 Le certificat médical ou le questionnaire de santé est obligatoire pour les personnes majeures ou dans l'année de leur majorité pour la prise en compte de cette inscription ou réinscription. Pour les mineurs, seul le questionnaire de santé est obligatoire. Pour les nageurs inscrits dans un groupe sauvetage le certificat médical doit certifier que le nageur ne présente à ce jour aucune contre-indication à la pratique en compétition de la natation et du sauvetage sportif côtier et en eau plate.

1.3 L'inscription au club de natation implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : Horaires d'entraînement

2.1 Les horaires d'entraînement sont définis par le club et communiqués aux membres en début de saison. Ils peuvent être modifiés en cours d'année et les membres en seront informés à l'avance.

2.2 Toute séance annulée à cause d'un problème technique à la piscine ou tombant sur un jour férié ne sera pas rattrapée.

2.3 Les membres doivent être présents dans l'établissement 15 minutes avant le début de la séance. Les portes de la piscine seront fermées par les éducateurs sportifs au début de chaque cours.

Article 3 : Tenue et équipement

3.1 Les membres doivent se présenter aux entraînements avec une tenue de natation appropriée, comprenant obligatoirement un maillot de bain (pas de short) et un bonnet de bain.

3.2 Le port de lunettes de natation est recommandé pour des questions de sécurité.

3.3 Tout équipement spécifique requis pour les entraînements sera communiqué aux membres par les éducateurs sportifs.

Article 4 : Comportement et discipline

4.1 Les membres doivent adopter un comportement respectueux envers les éducateurs sportifs, les autres membres et les installations du club.

4.2 Les membres doivent suivre les consignes données par les éducateurs sportifs pendant les séances d'entraînement.

4.3 Tout comportement jugé inapproprié, tel que le non-respect des consignes, sera sanctionné et peut entraîner l'exclusion du club.

Article 5 : Compétitions et événements

5.1 Pour les groupes : Ecole de natation, Avenir, Poussins, Sauvetage, Masters la participation aux compétitions et aux entraînements sont obligatoires. En cas de non-respect de cette règle, le nageur sera inscrit dans un groupe loisir (sous réserve d'une place disponible) ou pourra être exclu.

5.2 La participation aux compétitions et événements organisés par le club est soumise à des règles spécifiques qui seront communiquées aux membres concernés.

Article 6 : Responsabilité et sécurité

6.1 Le club décline toute responsabilité en cas de blessure, de perte ou de vol d'effets personnels pendant les activités du club.

6.2 Les membres sont tenus de respecter les règles de sécurité établies par les éducateurs sportifs et de signaler toute situation potentiellement dangereuse.

Article 7 : Cotisations et engagements financiers

7.1 Les membres doivent s'acquitter des cotisations annuelles dans les délais fixés par le club. Aucun remboursement de cotisation n'est prévu.

7.2 Les membres sont responsables de tous les frais liés à leur participation aux compétitions, aux stages ou à d'autres événements organisés par le club.

Article 8 : Modification du règlement intérieur

8.1 Le règlement intérieur peut être modifié par décision du comité directeur du club. Les membres seront informés de toute modification par le biais de communications officielles du club.

Article 9 : Non-respect du règlement intérieur

9.1 En cas de non-respect du présent règlement intérieur, le comité directeur se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, allant de l'avertissement à l'exclusion du membre concerné, selon la gravité de l'infraction.

Article 10 : Autorisations

10.1 Autorisation de sortie pour les enfants mineurs

J'autorise mon enfant à quitter seul la piscine après l'entraînement : OUI ☐ NON ☒

10.2 Droit à l'image

J'autorise l'ESPADON de BRETIGNY à utiliser photos et films de l'adhérent pour les publier sur son site internet : OUI ☒ NON ☐

RENSEIGNEMENTS :

Danielle PELTIER / 06 41 07 81 14 / espadon.bretigny@gmail.com